



NL/SS

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION

### **RUE VICTOR HUGO (R.D.150)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Victor Hugo par la société SNAPS – Z.A. des Nations – 420 rue du Professeur Paul Milliez – 94500 Champigny-sur-Marne, agissant pour le compte de la SNCF – Activité Intercités – DPM / DDIM – 2 rue Traversière – 75012 Paris (mise en place de signalisation horizontale et verticale),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Victor Hugo** sur le tronçon compris **entre l'impasse Victor Hugo et le pont SNCF** à compter du **5 septembre 2022 à 8 heures** jusqu'au **9 septembre 2022 à 18 heures** :

- **Neutralisation d'une voie de circulation** : la **circulation alternée** sera gérée par panneaux BK15 et CK18, avec priorité donnée aux véhicules circulant depuis l'avenue Pierre Sémard vers le pont SNCF,
- **Neutralisation partielle du trottoir selon les besoins du chantier** : la circulation des piétons sera maintenue par demi-trottoir
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

**IVRY**  
5/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du S<sup>ce</sup> Territorial Ouest-D.T.V.D du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Société SNAPS – Z.A. des Nations – 420 rue du Professeur Paul Milliez – 94500 Champigny-sur-Marne.

FAIT EN MAIRIE, LE 30 AOUT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueur  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr  
LE 31 AOUT 2022

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon